

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 15

de votants : 20

Date de convocation :

Le 11 juin 2025

Publiée le : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 059-215904764-20250617-D2025_18-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 Juin à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Étaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Michel SLOMIANY, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Pierre BOUREL, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, Mme Claire-Marie DUREUX, Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW,

Étaient absents excusés : Mme Annie FRERE, Mme Delphine TOFFIN, M. Michel BISIAUX, M. Arnaud LEPROHON, Mme Sandrine BILLOIR (arrivée à 19 h 10),

Étaient absents non excusés : Mme Nathalie LURKA, M. Régis BEDOU, Mme Mathilde MASCLLET,

Procurations : Mme Annie FRERE donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Michel BISIAUX donne procuration à M. Guy COQUELLE, M. Arnaud LEPROHON donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Linda WIART.

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

25.18 - Actualisation des tarifs des concessions dans les cimetières communaux

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération n°21-4 de détermination des tarifs de vente des caveaux au cimetière côté champs

VU la délibération n°21-51 de détermination des tarifs de vente des caveaux dans les cimetières communaux.

VU la délibération n°22-34 de modification des tarifs de concessions dans les cimetières communaux

Mme Thérèse Wagnies, 1^{ère} Adjointe au Maire informe que la commune a fait procéder à la pose de nouvelles cases de Columbarium et de cavurnes dans le cimetière côté champs. En effet, l'offre existante n'est pas suffisante pour satisfaire la demande pour ce type de concessions.

Mme Thérèse Wagnies explique qu'il convient de fixer un tarif de vente en rapport avec le coût de ces aménagements pour la commune. Elle précise que les cavurnes installées comprennent également la plaque de marbre qui les surplombe et non pas uniquement une plaque de béton comme auparavant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer les tarifs ci- dessous à compter du 23 juin 2025 :

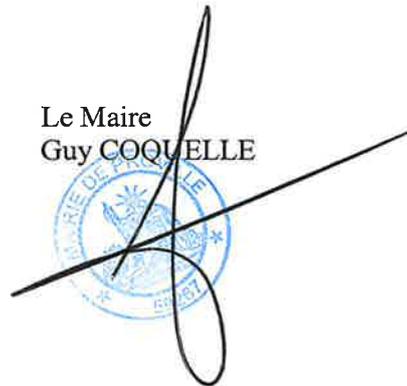
	Durée	
	30 ans	50 ans
Type de concessions	Tarifs identiques dans les 2 cimetières communaux	
Terrain pour caveau	130 €	180 €
Concession type parc cimetière	180 €	230 €
Terrain pour caverne	70 €	95 €
Caverne 4 places	470 €	495 €
Case columbarium 2 places	620 €	690 €
	Tarifs pour le cimetière côté champs	
Caverne 4 places	750 €	800

Pour copie conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 25.18, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.